



AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
N° 004/AONO/C/GGBO/SG/CIPM/2026 DU 10 MARS 2026
POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DES LOGEMENTS SOCIAUX DANS LA
COMMUNE DE GARI-GOMBO, DEPARTEMENT DE LA BOUMBA ET NGOKO, REGION DE L'EST.

Financement : Budget d'Investissement Public (BIP) MINDDEVEL, Exercice 2026

Imputation : _____

1- OBJET DE L'APPEL D'OFFRES

Le Maire de la Commune de GARI-GOMBO, Maître d'Ouvrage, lance un Appel d'Offres National Ouvert pour l'exécution des travaux de construction des logements sociaux dans la Commune de GARI-GOMBO, Département de la Boumba et Ngoko, Région de l'Est. Lot unique

Lot unique	Désignation	Montant prévisionnel d'un bloc de quatre studios (FCFA TTC)	Montant de deux blocs de
	Construction de deux blocs logements sociaux soit quatre studios par bloc de type T1 avec chacun 01 salon, 01 chambre, 01 cuisine, 01 douche	35 000 000	70 000 000

2- CONSISTANCE DES TRAVAUX

La consistance des travaux à réaliser est la suivante :

- ✓ Travaux préparatoires
- ✓ Terrassement
- ✓ Fondations
- ✓ Maçonnerie - Élévation
- ✓ Charpente – Couverture-plafond
- ✓ Menuiserie Métallique
- ✓ Électricité
- ✓ Peinture
- ✓ Voiries et Réseaux Divers (VRD).

3- PARTICIPATION

La participation à cet Appel d'Offres est ouverte aux Entreprises spécialisées dans le domaine du Bâtiment et Travaux Publics et installées en territoire camerounais.

4- FINANCEMENT

Les travaux objet du présent Appel d'Offres sont financés par le Budget d'Investissement Public de la République du Cameroun, ligne de la Dotation Générale de la Décentralisation (DGD) du MINDDEVEL, Exercice 2026.

5- CONSULTATION ET ACQUISITION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté et retiré auprès du Service de la Planification et du Développement Local de la Commune de GARI-GOMBO, Téléphone 674 32 38 38/696 25 92 46 dès publication du présent avis, sur présentation d'une quittance attestant, le paiement de la somme non remboursable de cent mille (100 000) francs CFA à la Recette Municipale de GARI-GOMBO.

6- REMISE DES OFFRES

Chaque offre, rédigée en Français ou en Anglais en **sept (07) exemplaires** dont un (01) original et six (06) copies marqués comme tels, devra parvenir sous pli fermé à la Commune de GARI-GOMBO, au plus tard le **18 Avril 2026 à 10 heures** précises et devra porter la mention suivante :

APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
N° 004/AONO/C-GAGO/SG/CIPM/2026 DU 10 MARS 2026
POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DES LOGEMENTS SOCIAUX DANS LA COMMUNE DE
GARI-GOMBO, DEPARTEMENT DE LA BOUMBA ET NGOKO, REGION DE L'EST. LOT UNIQUE

" A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement "

7- RECEVABILITE DES OFFRES

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives requises, une caution de soumission d'un montant de **1% du montant prévisionnel**, soit **Sept cent mille (700 000) F CFA** délivrée par un établissement bancaire de 1er ordre agréé par le Ministère des Finances.

La caution devra rester valable **soixante (60) jours** à compter de la date de remise des offres.

Sous peine de rejet, les pièces administratives requises, dont la caution de soumission timbrée, devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées par l'autorité compétente des administrations concernées. Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois.

Les offres parvenues après les dates et heure limites de dépôt ne seront pas recevables.

Toute offre non conforme aux prescriptions du présent avis et du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable.

8- OUVERTURE DES OFFRES

L'ouverture des offres se fera en un temps à la salle des Actes de la Mairie de GARI-GOMBO le **18 Avril 2026 à 12 heures** précises par la Commission Interne de Passation des Marchés Publics de GARI-GOMBO, en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés et ayant une parfaite connaissance de la soumission dont ils ont la charge.

9- CRITERES D'EVALUATION DES OFFRES

A. Critères éliminatoires :

a. Offre Administrative

- 1) Pièce falsifiée ;
- 2) Non-conformité de l'une des pièces du dossier administratif après le délai de 48 heures réglementaire ;
- 3) Absence de la Caution de soumission non timbrée.
- 4) Absence de l'attestation de catégorisation

b. Offre technique

- 1) Fausse déclaration ou pièce falsifiée ;
- 2) N'avoir pas réuni au moins 70% de critères de qualification.
- 3) Sous-détail des Prix unitaires incomplet à plus ou non-conforme;

c. Offre Financière

- 1) Omission du prix d'une tâche quantifiée dans le bordereau des prix unitaires ou dans le devis estimatif ;
- 2) Absence d'un élément de l'offre financière (Soumission BPU et DQE)

N.B : Les copies certifiées des pièces doivent être datées de moins de trois (03) mois par une Autorité Administrative compétente.

B. Critères de qualification des offres techniques :

Les critères, explicités dans le règlement particulier du DAO et relatifs à la qualification des candidats porteront sur :

- 1) La capacité financière Oui
- 2) Les références de l'Entreprise Oui
- 3) La Méthodologie d'exécution de chaque lot de travaux Oui
- 4) La Cohérence entre le planning d'approvisionnement en matériaux,
le planning d'exécution des travaux Oui

- 5) L'expérience du personnel d'encadrement..... Oui
 6) Le matériel et les équipements essentiels..... Oui
 7) La Compréhension du projet Oui

Seules les offres financières des soumissionnaires dont l'offre technique aura obtenu un pourcentage de « oui » supérieur ou égal à 70%, (soit au moins 5 « oui » sur 7) seront examinées.

10-DUREE DE VALIDITE DES OFFRES

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant **soixante (60) jours** à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

11-CAUTION DE SOUMISSION

Toutes les offres devront être accompagnées d'une caution de soumission d'un montant de **1 % du montant prévisionnel**, délivrée par un établissement bancaire de 1er ordre agréé par le Ministère des Finances, soit Sept cent mille francs CFA (700 000)

12-DELAJ D'EXECUTION

Le délai prévisionnel d'exécution des travaux est de **Quatre (04) mois** délai incluant toutes les contraintes éventuelles liées à l'enclavement, à la particularité du site, aux conditions climatiques et aux moyens d'accès sur place. Le délai court à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les travaux.

Il revient au co-contractant de proposer dans son offre un calendrier d'exécution entrant dans le délai sus-indiqué.

13-ATTRIBUTION DU MARCHÉ

Le Marché à élaborer sera attribuée au soumissionnaire dont l'offre:

- 1- administrative sera jugée conforme ;
- 2- technique sera jugée conforme et aura reçu un pourcentage de « oui » supérieur ou égal à 70 % ;
- 3- financière après corrections conformément aux dispositions du RPAO des sous-détails des prix unitaires, du bordereau des prix unitaires et du devis estimatif, sera jugée conforme aux dispositions du CCTP et classée la moins disante.

14-RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Les renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus aux heures ouvrables auprès de la Secrétariat Général ou au Service de la Planification et du Développement Local de la Commune de GARI-GOMBO, aux numéros de téléphones : **674 32 38 38/696 25 92 46**

GARI-GOMBO, le **10 MARS 2026**

Le Maire

(Autorité Contractante)



*Amomoxi II de
Bingue Hervé*

Ampliations :

- ✓ ARMP (pour insertion)
- ✓ JDM/SOPECAM (pour information)
- ✓ DD-MINMAPEN (pour information)
- ✓ Président CIPM/CIGBO
- ✓ Affichage (pour information)
- ✓ CHRONO/ARCHIVES